

les experts, canadiens du moins, une telle action est contraire aux obligations des États-Unis en vertu du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce); mais le Congrès a ici encore privilégié les intérêts locaux aux dépens de l'entente internationale.

J'aimerais terminer sur une histoire "de bon thon", parce qu'elle a une fin — une pause devrais-je dire — heureuse, du moins en ce qui touche le Canada et les États-Unis. Vers la fin d'août, nos deux pays ont conclu un accord intérimaire de pêche réciproque de l'albacore par les pêcheurs canadiens et américains au large de la côte du Pacifique, évitant ainsi une reprise du conflit de 1979 alors que le Canada avait arrêté 19 bateaux américains dans sa zone de 200 milles. Les deux pays ont également convenu de déployer leurs meilleurs efforts pour transformer cet arrangement intérimaire en traité à long terme d'ici à juin 1981.

Je ne voudrais pas donner l'impression que le Canada a été le seul pays à éprouver des difficultés en raison du cadre procédural et institutionnel qui préside à l'élaboration de la politique étrangère américaine; dans certains cas, il faudrait peut-être plus justement dire qu'elle se fait au gré des événements. Lloyd N. Cutler, un conseiller du Président, analyse ce cadre, dans la dernière livraison de *Foreign Affairs*, à la lumière de ses propres efforts infructueux pour faire ratifier le traité SALT II par le Sénat. M. Cutler affirme notamment ce qui suit:

"L'une des lacunes qui doit être corrigée est l'incapacité structurale de notre gouvernement de proposer, d'adopter et de gérer un programme de gouvernement équilibré... La séparation des pouvoirs législatif et exécutif, quelle qu'ait été sa valeur en 1793, est devenue une structure qui garantit presque automatiquement l'impasse aujourd'hui."

Monsieur Cutler est deux fois justifié de se prononcer de telle façon. En plus d'avoir participé à la préparation des SALT II, il a été le négociateur américain pour les deux accords relatifs à la côte est, qui d'ailleurs côtoient toujours les SALT II dans les oubliettes du Sénat.

Accent mis sur
les similarités

Je vous ai déjà donné mon heureux dénouement il y a une minute, ce qui indique à coup sûr que j'ai parlé trop longtemps. Je ne voudrais quand même pas vous quitter sur le constat d'impasse de Monsieur Cutler. Mais puisque je n'ai pas comme lui la témérité de proposer des amendements à la Constitution américaine, j'ai grand-peine à trouver une note d'espoir pour l'avenir. Mais il en est bel et bien une, qui n'a rien à voir avec des suggestions de restructuration de l'approche américaine de la politique étrangère. Mes propos ont fait ressortir les différences entre le Canada et les États-Unis, mais ce sont pourtant les similarités sur lesquelles je mise. Si cet optimisme fondamental reflète la fierté des Canadiens, il reflète aussi la confiance dans les États-Unis, la confiance en notre amitié et l'espoir que la raison et le franc-jeu régneront à nouveau.

Enfin, étant donné le nombre d'universitaires avec nous aujourd'hui, je m'en voudrais de terminer sans dire à quel point nous apprécions l'essor que prennent l'enseignement et la recherche sur le Canada dans les universités américaines. La montée de popularité des études canadiennes depuis dix ans est tout à fait remarquable. J'aimerais encourager encore davantage leur développement, puisque je crois qu'elles permettent une meilleure compréhension des intérêts et problèmes canadiens et qu'elles peuvent ainsi mener à des relations bien gérées et mutuellement avantageuses.